

AXE n° 2

HISTOIRE DES VILLES ET DES POPULATIONS URBAINES (XVI^e-XX^e SIÈCLES)

Yves LEQUIN
Olivier ZELLER

Yves LEQUIN

Professeur d'histoire contemporaine
à l'université Lumière Lyon 2

Olivier ZELLER

Professeur d'histoire moderne
à l'université Lumière Lyon 2

L'histoire urbaine constitue un des champs les plus anciens du Centre Pierre Léon, et a été longtemps dirigé par deux de ses précédents directeurs, Maurice Garden et Yves Lequin ; il a sans doute été le plus labouré depuis une dizaine d'années, avec une série de tables rondes, et surtout de thèses. Pour s'en tenir aux quatre dernières, c'est à lui que se rattachent celles de Nadine Halitim, « La vie des objets : décor domestique et vie quotidienne dans des familles populaires d'un quartier de Lyon, La Duchère (1986-1993) », Alain Chaffel, Paul Dietschy, « Football et société à Turin (1920-1960) », Fabrice Montebello, « Spectacle cinématographique et classe ouvrière : Longwy (1944-1960) », Marianne Thivend, « L'école et la ville : Lyon 1870-1914 » et Far Rajaonah, « Élités et notables malgaches à Antannarivo dans la première moitié du XX^e siècle » (thèse d'État). L'axe rassemble aujourd'hui trois

chercheurs (Bruno Dumons, Marie Chessel, Patrick Weil) et trois enseignants chercheurs, sous la direction d'Olivier Zeller ; bien sûr, il croise les autres axes : « Industrie » (pour l'histoire des populations et des espaces industriels), « Santé (au travers des problèmes d'aménagement urbain) et « Elites » (pour les patriciens entrepreneurs).

BILAN

Les chercheurs du Centre ont abordé la ville à travers trois dimensions : d'abord l'histoire du cadre urbain lui-même, ensuite celui des populations, enfin celle des pratiques de la ville à travers les questions d'acculturation.

Le cadre urbain

L'essentiel du travail a été mené par Bernard Gauthiez, par ailleurs professeur à l'École d'architecture, sur la construction du centre de Lyon au XIX^e siècle. L'avancée des dernières décennies, en matière d'étude sur les immeubles d'une ville ou d'une région, permise par des travaux au début italiens (Padoue, Venise...), s'est traduite en France par les recherches sur le quartier des Halles à Paris et sur Versailles. Les publications les plus récentes, sur Florence par exemple, restent dans cette logique (Maffei, 1990). La méthode employée, descriptive, a mis au point les concepts de type et de morphologie des unités construites et du parcellaire correspondant. Les méthodes élaborées sur Rouen (Gauthiez, 1991) permettent d'aborder l'évolution de la production immobilière et architecturale dans la longue durée. Il est par exemple possible de décrire la durée de vie d'un parc bâti, sa répartition sociale en fonction de la taille des maisons (en quantités absolues et relatives), son taux de renouvellement et son évo-

lution dans le temps, et donc la production bâtie absolue, les différentiels entre les quartiers de la ville, etc.

Une étude a été engagée en 1995, portant sur l'analyse d'une part importante des édifices du centre de Lyon. Il a été de la sorte possible de mieux cerner le lien entre type construit et urbanisme, notamment dans leur interrelation au niveau du parcellaire. L'analyse des caractéristiques morphologiques du bâti permet à la fois l'étude de sa répartition dans l'espace et de son évolution dans le temps. De même, on a pu décrire ses logiques sociales, historiques et conceptuelles, notamment au travers de l'étude de la production, des types et des décors. L'objectif de décrire le lien entre espace social, économie, conception et morphologie des édifices, et la logique évolutive de ces liens, a été en grande partie atteint.

Un corpus d'immeubles informatisé, pour les dates de 1840 (2.000 objets) et de 1996 (900), a été constitué pour le centre de Lyon. Dans ce but, une photographie systématique en a été faite, de façon à former une base de données associant caractérisations morphologiques et données extrinsèques, dont certaines peuvent être paramétrées (hauteur, taille, date de construction, etc.). La base de données a été ensuite complétée par des recherches en archives ou bibliographiques, et la description appropriée de chaque immeuble. La deuxième phase de l'étude a vu le traitement informatique de ces données et leur cartographie, puis le croisement des données morphologiques avec les données d'autres ordres, sociales, etc... La mise en forme des résultats a constitué la troisième phase, en vue d'une publication prévue en 1998. Ce domaine d'application correspond sur la période 1994-1997 à la fois à une généralisation des travaux menés précédemment sur

l'architecture du XIX^e siècle de Lyon et à la contribution de l'étude architecturale à l'étude de topographie historique de cette ville, pour renseigner en quelque sorte le plan topographique aux différentes époques où l'architecture des édifices peut être connue.

Cette recherche a été financée par le PIR-Villes sur la période 1994-1996 (voir le rapport de décembre 1996, « L'immeuble lyonnais au XIX^e siècle, la production immobilière, ses conditions et ses conséquences urbaines et architecturales »). Elle aboutit à une connaissance renouvelée du processus de formation de l'espace urbain au centre de Lyon. La rénovation de ce quartier au XIX^e siècle est un phénomène relativement ponctuel, étalé pour le principal sur deux décennies. Mais il fut de grande ampleur, avec un impact majeur, tant par ses acteurs que par la mise en place et la diffusion d'un savoir-faire administratif, dans un certain nombre de grandes villes françaises. Le financement de la production immobilière est encore pour l'essentiel dans le droit fil de celle du XVIII^e siècle. Le XIX^e siècle est aussi un moment clé dans l'histoire de l'urbanisme à Lyon. Il voit une lente constitution d'un savoir-faire relatif aux techniques juridiques, administratives, de voirie et réseaux divers. Les interventions sur l'espace urbain en viennent, à partir de 1860, à être envisagées comme un tout dont les parties sont liées et interagissent.

On ne peut être que frappé par la plasticité de l'espace urbain, qui peut évoluer, sous l'effet d'un déblocage foncier, d'une quasi immobilité – un rythme de reconstruction annuel de 2 pour mille dans les années 1840, à une fluidité extrême – rythme annuel de reconstruction de l'ordre de 10 pour cent, 50 fois plus rapide, au plus fort des années 1850-1860, puis retourner à son apathie

antérieure. La différence de taux de renouvellement s'explique par la superposition à un moment donné d'un rythme « courant » du remplacement des immeubles et d'une « onde » de rénovation. Chaque phénomène a sa structure temporelle propre. Le premier est une fluctuation assez régulière toujours présente, le second un phénomène unique. Les outils ont été affinés pour répondre à la richesse de phénomènes qui apparaissent beaucoup plus complexes qu'on ne le dit généralement. Ils ont montré leur efficacité. Le recours à des unités d'étude distinctes (fonctionnelles, de conception architecturale, foncières, de financement, de production, urbanistiques), analysées indépendamment, puis dans leurs interrelations, a montré sa fertilité. Il faut aussi des études détaillées d'immeubles, en nombre suffisant pour couvrir les cas de figure présents et la part relative de chacun.

Les recherches de Lucie Paquy et Estelle Baret entrent dans la même rubrique, mais s'appliquent aux modifications du cadre urbain dans un XIX^e siècle long, et sur le site grenoblois, dans deux thèses en voie d'achèvement sous la direction d'Yves Lequin, « La mise en place d'une politique de protection de la santé publique. La loi du 15 février 1902 : débats, application et pratiques (1880-1914) » et « Naissance d'une sensibilité : l'environnement urbain à Grenoble au XIX^e et au début du XX^e siècle ». La première tente d'éclairer la genèse d'un texte fondateur en matière de santé publique et d'hygiène urbaines. Elle étudie la politique des pouvoirs locaux avant le texte, esquissant ce qu'elle estime être un modèle grenoblois ; puis le conflit qui éclate par la suite entre eux et l'État, qui entraîne des difficultés d'application ; un travail d'historienne, mais

aussi de politologue qu'elle a été d'abord.

La seconde essaie de mesurer, et de dessiner, l'impact de l'industrialisation sur une ville ancienne. A partir du traitement informatique des dossiers d'établissements industriels classés, regroupés dans une banque de données, elle démontre que l'installation des usines transforme complètement le système primitif des nuisances urbaines, que la population y est sensible, même si les élites locales hésitent à s'y opposer pour ne pas casser l'expansion de l'économie. La résistance vient plutôt des pouvoirs municipaux, très sensibles par exemple au bruit, et qu'elle repère et décrit à travers les archives du conseil départemental d'hygiène, des comptes rendus du conseil municipal et de ses services, pour conclure aux prémisses d'une préoccupation en faveur de l'environnement.

Les populations urbaines et leurs espaces

Les travaux d'histoire urbaine d'Olivier Zeller ont essentiellement porté sur le triple questionnement des modes d'habiter, de la géographie sociale et de la consommation sociale de spectacle.

A ce titre, il a pu réaliser pour le XVIII^e siècle une étude des statuts d'occupation et des formes de dissociation de la propriété où se trouvent nettement opposés l'état de droit tel que le décrivent les traités de droit et les pratiques réelles constatées dans les archives privées. A ces fins ont été synthétisées les leçons tirées de deux « biographies d'immeuble », révélant la réalité des pratiques locatives. (« Baux généraux, baux particuliers et emphytéoses. Points de droit et pratiques au XVIII^e siècle », dans *Le sol et l'immeuble. Les formes dissociées de propriété immobilière dans les villes de France et d'Italie (XII^e-XIX^e siècles)*,

Rome-Lyon, École française de Rome, Presses universitaires de Lyon, 1995, p. 85-100). D'une part, la pratique des sous-locations en cascade aboutit à fragiliser considérablement le droit d'occupation des habitants réels, ce qui est source de mobilités géographiques subies. D'autre part, les conventions privées portant renoncement aux dispositions juridiques générales peuvent cependant assurer la stabilité résidentielle dès que les locataires jouissent d'une position sociale notable. Un champ de recherche pratiquement inexploré s'ouvre ici au sujet de la pratique de la location principale : celle-ci représente une réduction des risques pour le bailleur, une micro-spéculation pour le preneur, tout en mettant en place un système de pouvoir qui s'applique à la gestion matérielle de l'espace et à la sélection socio-économique des habitants. Les formes d'habitat socialement ségréguées résultent pour une part de telles pratiques. Le XVIII^e siècle voit, par ailleurs, se mettre en place de véritables régisseurs d'immeuble, dont l'action est connue à travers une comptabilité et une correspondance conservées dans un fonds privé : filtre social, le régisseur est interposé entre le propriétaire et les locataires, le régisseur disposant de la réalité des pouvoirs en matière de gestion des travaux, mais aussi de fixation des montants des baux lors de leur renouvellement (« Un exemple de gestion immobilière. L'administration du patrimoine foncier de la famille Petitot à Lyon au XVIII^e siècle », dans *Le sol et l'immeuble, op. cit.*, p. 253-299). Enfin, les valeurs matérielles et symboliques attachées à la propriété ont par ailleurs été mises en évidence à l'occasion d'un conflit entre urbanistes et propriétaires d'immeubles. En dépit de leur disparité sociale, les propriétaires d'une rangée d'immeubles sur quai menacés par un projet de com-

blement partiel du lit de la Saône formant un syndicat de défense. Mais, si la ville est bien le creuset de solidarités nouvelles, elle ne modifie pas les modes sociaux d'action. En effet, le syndicat ne sert qu'à protester auprès des autorités locales, tandis que les plus éminents des propriétaires actionnent leurs propres réseaux de relations parisiennes (« Enjeux d'urbanisme à Lyon en 1777. Propriétaires contre promoteurs », *Bulletin du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale*, 1995, n° 1, p. 3 à 15).

La géographie sociale permet de restituer l'espace dans sa variabilité sociale. La densité des femmes chefs de famille est un indicateur précieux de la géographie sociale (« Structures familiales, feux féminins et géographie sociale », deuxième conférence internationale d'histoire urbaine, Strasbourg, septembre 1994). Le cas des quartiers juifs est bien évidemment un cas-limite, l'étrangeté de leurs paysages frappant les voyageurs du XVIII^e siècle. (« Paysages visuels, paysages sonores, paysages olfactifs : la représentation des quartiers juifs (Avignon, Saint-Esprit-lès-Bayonne) », colloque d'histoire de Montbrison, 3 octobre 1996). Le paysage visuel est perçu comme incohérent, désorienté, tandis que le paysage sonore est décrit en terme de dissonance, et le paysage olfactif rapporté en termes péjoratifs directement liés à une démarche antisémite. Alors que la réflexion sur la notion de quartier à l'époque moderne débouche généralement sur un diagnostic de non-pertinence, le cas des quartiers juifs constituent une exception permettant subsidiairement de mettre en relief un élément fondamental du rapport personnel à l'espace : les voyageurs ne perçoivent et n'interprètent l'espace qu'en fonction de leur référentiel chré-

tien, d'où l'incompréhension et le mépris.

A l'occasion d'une étude de cas à portée plus générale, l'analyse des quartiers d'affaires lyonnais aux XVI^e et XVII^e siècles montre que les populations diffèrent, d'un quartier à l'autre, par des caractères discrets (« Les quartiers d'affaires à Lyon au XVI^e siècle », dans *Or, monnaie, échange dans la culture de la Renaissance*. Actes du 9^e colloque international de l'Association Renaissance, Humanisme, Réforme, Lyon, 1991, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1994, p. 31-43). Les quartiers négociants se singularisent par des caractères d'habitat spécifiques, de vastes immeubles n'étant affectés que de faibles coefficients de cohabitation, ce qui illustre la faible densité d'occupation caractérisant ces maisonnées. L'organisation des familles est également spécifique : leur effectif, en particulier, est significativement gonflé par une forte présence de serviteurs. En matière migratoire, ces mêmes quartiers sont le lieu électif d'habitation de migrants à longue distance.

La vie théâtrale a joué un rôle considérable dans la formation de l'opinion, dans la pratique de sociabilités spécifiques et dans une nouvelle manière de vivre la ville après 1750. Les premiers jalons ont été posés pour quantifier, et donc rendre comparables, les paramètres de la vie théâtrale tout en restant extrêmement attentif aux aspects socio-politiques qui s'y trouvent attachés. Dans une ville moyenne telle que Bourg, la construction et l'entretien de la salle de spectacles est un impératif qui s'impose à la municipalité, quitte à ce que celle-ci s'oppose à l'intendant et au directeur privilégié par le gouverneur de Bourgogne (« La vie théâtrale dans une ville moyenne. Bourg-en-Bresse à la fin de l'Ancien Régime » dans Nicole Commerçon et

Pierre Goujon (sous la direction de), *Villes moyennes. Espace, Société, Patrimoine*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1997, p. 301-314). La salle n'est hantée que par des troupes de passage : mais, si chaque directeur construit son répertoire en le centrant sur un genre dramaturgique spécifique, il n'en reste pas moins évident que les spectateurs de Bourg voient les mêmes spectacles que leurs homologues lyonnais, et que les créations parisiennes y sont montées dans les mêmes délais, fort courts. La domination de la capitale apparaît donc comme totale, le théâtre régional ne paraissant pas à l'affiche dans le second XVIII^e siècle. Mais il n'existe pas pour autant une sorte de sous-culture, qui serait celle que dispensent les théâtres de villes petites et moyennes : seuls les rythmes de représentation les distinguent de ceux des grandes villes, non les répertoires.

Le cas de Lyon est évidemment plus complexe. La quantification de la vie théâtrale, permise par le calcul de taux d'activité et d'indices de variété, montre que, dans le cours de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, la vie théâtrale connaît une intensification considérable (« L'intensification de la vie théâtrale à Lyon (1761-1788) », *Cahiers d'Histoire*, 1997, n° 2, p. 193 à 216). D'intermittent, le spectacle devient pratiquement quotidien. Les rythmes théâtraux, hebdomadaire ou annuel, deviennent quasiment des rythmes pleins, tandis que le théâtre prend la forme d'une très grande entreprise, tant par le nombre de ses employés que par le volume de son chiffre d'affaires. Cette entreprise met d'ailleurs en place une stratégie de type commercial, en proposant au spectateur un ensemble de formules tendant à le fidéliser. Les sources qualitatives permettent de replacer cette constatation dans le cadre des conduites sociales. La fréquentation du théâtre devient un com-

portement socialement déterminé, la salle et ses abords constituant le lieu électif de la sociabilité bourgeoise. Plus que d'une consommation culturelle, c'est une conduite ludique sociale qui est constatée. La cartographie des domiciles des abonnés à l'année est éloquent : les élites rentières et négociantes se présentent à proximité immédiate du grand théâtre, tandis qu'une seconde salle est tardivement édiflée non loin de Bellecour, lieu de résidence de la noblesse d'épée, des financiers et des officiers royaux (« Géographie sociale, loisir et pratique culturelle : abonnés et abonnements au théâtre de Lyon (1761-1789) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1997, n° 4, p. 580-600). Lieu d'expression politique indirecte par le jeu des « additions », des « applications », des cabales, des distributions d'imprimés, le théâtre est un lieu extrêmement surveillé par le gouverneur, qui détient là une pièce essentielle de son système de domination locale, mais aussi par le pouvoir central. En particulier, la délivrance des abonnements à des prix et dans des délais convenables est décrite comme un enjeu d'ordre public. L'apport de ces approches de la vie théâtrale est essentiellement d'ordre problématique : elles appellent des comparaisons avec les autres grandes villes de théâtre que furent Nantes, Bordeaux, Marseille, Toulouse ou Montpellier (Le théâtre dans les villes de la France moderne, Strasbourg, Séminaire de l'URA 1010, 6 mars 1997).

Un vaste chantier est celui de l'étude des recensements urbains d'Ancien Régime. La source est moins rare qu'on ne le répète, mais sa diversité et son inégale fiabilité appellent la mise au point d'une méthode critique d'exploitation rigoureuse et suffisamment précise pour permettre des comparaisons valides. Cette méthode ne peut être uni-

verselle. Il est donc nécessaire de construire une série de grilles d'analyse compatibles entre elles. La publication de la première d'entre elles (« Une méthode micro-informatique pour l'exploitation des recensements de la première capitation », *Cahiers d'Histoire*, 1996, n° 3, p. 253 à 298.) est donc un premier jalon essentiel. L'étude de la population de Belley en est une première application qui est appelée à former la tête d'une série d'études (« Pour une étude socio-démographique des petites villes : l'exemple de Belley en 1695 », *Population*, 1998, n° 1-2, 31 p.).

Dans la même perspective scientifique, se situe la recherche de thèse menée par Corinne Townley sur « La population et l'espace à Chambéry aux XVII^e et XVIII^e siècles », recherche soucieuse d'associer les leçons d'une base de données associant listes nominatives, documents à base fiscale et actes de catholicité aux différents modes d'organisation de l'espace. Dans une perspective chronologiquement plus vaste, la thèse de Thierry Argant se propose de définir le mode d'approvisionnement de la ville en alimentation d'origine animale.

Une partie des travaux de Bruno Dumons s'est réorientée vers l'étude de la notabilité administrative urbaine. Après avoir travaillé sur la genèse de l'intervention de l'État dans la société française de la Troisième République, à partir de l'exemple de l'État-Providence et des politiques de vieillesse, il a envisagé de changer d'« échelle » pour éclairer un autre aspect de « l'étatisation de la société », sous l'angle du rapport local-national, avec en particulier la production de pouvoirs et d'élites spécifiques à la cité.

Dans ce cadre, vient d'être achevé un projet de recherche sur « Les élites administratives de la haute fonction publique municipale de six villes de la

France du Sud-Est (Annecy, Chambéry, Grenoble, Lyon, Roanne, Saint-Étienne) de 1884 à 1940 ». L'analyse comporte un vaste volet sur les carrières de ces responsables de grands services municipaux (voirie, secrétariat général, musée, bibliothèque, architecture...) et l'insertion de ces « hauts fonctionnaires » parmi le monde des élites urbaines et des patriats locaux. Cette recherche vient d'être publiée sous le titre *Les Élités municipales sous la Troisième république. Les villes du Sud-Est de la France*, Paris, CNRS Éditions, 1998, 210 pages. Les figures particulières des secrétaires généraux, des directeurs de bureau d'hygiène et des professionnels du patrimoine ont également donné lieu à un examen prosopographique plus approfondi dans plusieurs articles spécifiques.

Un autre projet a été réalisé avec la tenue, sous sa direction, des journées d'études « Élités et pouvoirs locaux : la France du Sud-Est sous la Troisième république » (Lyon, 21-22 mars 1996) réunissant une trentaine d'universitaires et de chercheurs français ; il s'agit là de contribuer à une histoire et à une sociologie des élites et des pouvoirs locaux dans la France du Sud-Est (1870-1940). De nombreuses études de cas abordent le champ urbain. Celle, élaborée en collaboration avec Gilles Pollet, traite de *la figure du parlementaire-maire urbain*, en particulier dans les grandes villes de la France du Sud-Est sous la Troisième république. Ces journées ont été le fruit de la collaboration de deux centres de recherche associés au CNRS : le Centre Pierre Léon (Lyon) et le CERAT (Grenoble). La publication des actes est en cours pour l'année 1998 aux Presses Universitaires de Lyon.

Enfin, l'accent a été mis sur l'image de certains quartiers à coloration nobiliaire et aristocratique, participant au *processus de ségrégation urbaine*, ainsi que

sur quelques aspects méconnus de la protection sociale, à caractère privé et caritatif, développés dans les grandes métropoles du début du siècle comme Lyon et Genève, ceci à partir de l'analyse de certaines *figures appartenant au monde des élites urbaines du social*, à la fois d'essence confessionnelle comme les confrères de Saint-Vincent de Paul ou républicaine telles que les pratiques évergétiques exercées par des donateurs au profit de la municipalité lyonnaise.

Cette entrée par le quartier est une tradition ancienne du Centre Pierre Léon, même si celui-ci a été amené à critiquer le concept, pour lui préférer celui, plus ouvert, des espaces urbains. C'est en tout cas le cadre de deux thèses menées sous la direction d'Yves Lequin, et qui illustrent la volonté comparatiste. L'une, celle de Frédéric VIDAL) s'applique à « Un quartier ouvrier de Lisbonne : l'Alcantara au début du XX^e siècle (1890-1940) », justement dans ses relations avec le reste de la ville : une étude démographique, bien sûr, d'un espace industrialisé des bords du Tage, socio-économique mais avec le souci de saisir comment cet espace est vécu par ses habitants et perçu par les autres citoyens ; une mise en interface donc des « structures » et des « représentations », pour un quartier plus partagé que ne semble le vouloir dire sa représentation de base « rouge », et qui l'amène à une analyse fine des itinéraires personnels et des réseaux, familiaux entre autres.

C'est aussi la méthode de Natalie Moine, mais cette fois-ci appliquée à un quartier de Moscou des années 1930, bouleversé par l'arrivée de néo-citadins, dans le contexte très particulier de l'État soviétique soucieux d'imposer et d'unifier la structure sociale à partir de nouvelles catégories. Les archives du Sovnarkom et de la direction centrale des

statistiques, les recensements de 1926 et 1939, l'état-civil lui permettent de repérer les transformations des structures familiales et des réseaux, pour une population particulièrement surveillée par un pouvoir policier, sous le titre général de « Pouvoir et classes populaires à Moscou dans les années 1930 : acculturation et affrontements ».

On retrouve cette volonté de lier espace et population, mais à l'échelle d'une grande ville, par le biais de l'institution scolaire dans la thèse de Marianne Thivend, soutenue en décembre 1997, « L'école et la ville. Lyon 1870-1914 » (sous la direction d'Yves Lequin). La politique scolaire de la Troisième République se traduit, en effet, par la construction d'écoles qui suivent les transformations démographiques et spatiales de la ville, et contribuent à organiser en partie les nouveaux quartiers autour d'elles ; dans les pierres, mais aussi par les sociabilités qu'elles créent. L'école est aussi le nœud d'un système de représentations urbaines, à travers les qualités supposées de son enseignement (les « bonnes » et les « mauvaises » réputations), qui se retrouve dans les parcours géographiques des carrières d'instituteurs, mais aussi dans l'origine des élèves, qui ne fréquentent pas forcément l'école de leur quartier, et dont le va-et-vient, source aussi d'absentéisme, traduit la mobilité d'un public populaire encore mal fixé dans son habitat et dans sa condition sociale.

Cette mise en interface caractérise aussi la thèse (soutenue) de Bernadette Angleraud sur « Les boulangers de Lyon au XIX^e siècle », qui les restitue dans leur environnement urbain, mais aussi extra-urbain, puisqu'une étude sociale dans la lignée d'A. Daumard, et avec les mêmes sources, démontre leur forte liaison d'avec le plat-pays, lieu des apprentis-sages et aussi des ressources financières

au moment de l'établissement. Comme l'école, la boulangerie est aussi le cœur de sociabilités (autres bien sûr), décrites grâce à l'étude des réseaux de clientèle, de la mise en relief du rôle des épouses, du rôle de la boutique comme salon féminin. Préoccupations qui sont aussi celles de Catherine Augagneur sur « Les métiers de l'alimentation à Villefranche au XIX^e siècle » (thèse en cours, sous la direction d'Yves Lequin), intégrés dans le travail plus large, sous la même direction, de Philippe Quillery, sur « L'industrialisation d'une ville moyenne, Villefranche à l'époque contemporaine », qui décrit l'impact d'une industrialisation étalée dans le temps à la fois sur la répartition d'une population, mais aussi, via le cadastre, sur la propriété et la géographie intra-urbaine. Plusieurs autres thèses se retrouvent autour de cet axe qui concernent les populations ouvrières, par nature urbaines : celle de Véronique Fort, en voie d'achèvement, sur « L'imprimerie et ses métiers à Lyon au XIX^e siècle », qui s'appuie notamment sur un fichier de 6 000 ouvriers d'un des principaux établissements, constitué en base de données informatisées ; et surtout celles de Renaud Cayla sur une « Comparaison des systèmes de formation technique entre la France et l'Allemagne entre les deux guerres », et de Pierre Judet, sur « Horlogerie et horlogers du Faucigny (XIX^e-XX^e siècles) » qui étudie la formation d'un groupe professionnel mi-entrepreneurial, mi-salarié à travers ses expressions collectives, mais explique celles-ci par un effet de génération fondée, là aussi, sur la reconstitution des réseaux familiaux et, surtout des généalogies.

Un des fils rouges de cet ensemble de travaux est tiré par les questions de l'acculturation au monde urbain, et des voies (difficiles) de ce qu'on pourrait appeler « l'entrée en ville ». Deux thèses

soutenues se sont intéressées à des pratiques populaires des villes du XX^e siècle, celle de Paul Dietschy, sur « Football et société à Turin (1920-1960) » (sous la direction de Gilbert Garrier), et celle de Fabrice Montebello (dirigée par Yves Lequin) sur « Spectacle cinématographique et classe ouvrière : Longwy (1944-1960) ». L'une et l'autre sont fondées sur l'analyse de l'offre de spectacles, mais surtout sur la réponse populaire à deux types d'activité culturelle spécifiques du XX^e siècle fondées sur le *vedettaria* ; analyse ici de la rivalité Juventus-Torino, qui a des racines sociales, et aussi de la tentative de mainmise du fascisme sur le spectacle sportif ; là, des images que renvoie la magie du cinéma à une population ouvrière encore mal fondue, celle du triomphe notamment d'un univers technologique dont elle se sent partie prenante. Le travail en cours de Jean-Christophe Vincent (sous la direction d'Yves Lequin), quant à lui, essaie de repérer un autre type de sensibilité, celle que traduit « La présence de l'animal de compagnie dans le Lyon du XX^e siècle » en une démarche à la fois anthropologique (par l'interview de vétérinaires à la retraite) et statistique (par la constitution d'une base de données des possesseurs de chiens, à partir des états de la taxe municipale).

Les recherches de Bruno Benoit sont tournées vers les événements survenus dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle et au XX^e siècle : violences collectives, rapports entre mémoire héritée ou construite de la population locale à l'égard de son histoire, éléments et événements qui contribuent à définir l'identité politique locale et rapports entre Lyon et la Paris. Les relations qu'entretiennent tous ces facteurs sont donc au cœur de ses travaux. À partir du traumatisme des violences collectives révolutionnaires, en particulier celles de l'an-

née 1793, les élites libérales lyonnaises construisent une mémoire pleine de représentations apocalyptiques de Chaliier, l'enragé lyonnais par qui les malheurs sont arrivés en 1793 et qui peuplent cette mémoire d'images de rejet de cette période. Ces élites utilisent ces images et ces représentations, pas simplement pour cultiver le souvenir du martyrologe, mais pour doter leur ville, là réside l'originalité lyonnaise, d'une identité politique, dont elle était sans doute dépourvue avant la Révolution.

Il est donc amené à s'intéresser aux événements producteurs de violences collectives, aux témoignages directs et rapportés, aux discours sur ces événements qu'il soient puisés dans les archives manuscrites ou imprimées, dans les récits de contemporains ou les écrits d'historiens. À partir des « faits » collectés, il faut essayer de reconstituer les cheminements de la mémoire. Comment cette mémoire s'est-elle construite et quelles sont ses malfaçons ? Pourquoi et comment les élites locales, à partir du couple violences collectives/mémoire, cherchent-elles à réaliser une identité politique lyonnaise qui pour s'affirmer est amenée à mettre en avant un fort antiparisianisme ?

L'histoire des populations immigrées

Patrick Weil a poursuivi ses recherches sur une comparaison des politiques américaine, française, britannique, allemande et japonaise de l'immigration, tout en co-dirigeant avec Yves Lequin des travaux sur l'intégration des groupes immigrés dans la région lyonnaise (en particulier la thèse de Mohamed Choual sur la région stéphanoise de la première guerre mondiale aux années 1950).

Pour chacun des pays considérés par Patrick Weil, l'étude débute à l'origine des législations : la comparaison est diachronique et non synchrone.

La France met en place des mécanismes de régulation de l'immigration à la fin du XIX^e siècle, mais il n'y a dispositif de restriction et de sélection des immigrés qu'à partir de 1938. Grâce aux archives des ministères de l'Intérieur, des Affaires sociales, de la Présidence du Conseil, il a reconstitué le processus de production de l'ordonnance du 2 novembre 1945 qui régule toujours la politique française de l'immigration et, à partir de là, il a mis en place une problématique, un questionnement qui ont guidé ses recherches ultérieures, en particulier dans les archives américaines.

Patrick Weil a mis en valeur les points suivants : tous les acteurs publics qui de 1938 à 1945 interviennent dans l'élaboration de la politique de l'immigration pensent en terme de hiérarchie ethnique : les écrits ou les actes des quatre acteurs ayant joué un rôle décisif, Georges Mauco, Alexandre Parodi, Alfred Sauvy, Pierre Tissier en témoignent. Tout au long du processus de décision, l'influence de la législation américaine de l'époque fondée à la fois sur des quotas nationaux et des interdictions raciales est dominante ; le général de Gaulle approuve jusqu'au bout du processus de décision une proposition fondée sur le modèle américain ; ce n'est qu'au dernier moment que des hauts fonctionnaires issus de la Résistance jouent un rôle décisif et imposent une rédaction de l'Ordonnance qui ne prévoit pas de sélection par origine nationale, mais une sélection individuelle des immigrés que la France cherche alors à faire venir.

Parmi les états pris en compte, seuls la France et les États-Unis peuvent être comparés jusqu'à la seconde guerre

mondiale. Les États-Unis commencent à réguler leur immigration au plan fédéral à la fin du XIX^e siècle et dans les années 1920 ils mettent en place une politique fondée sur la sélection par origine nationale et raciale. C'est avec le projet de rechercher les origines de la politique américaine, qu'il a travaillé dans les archives fédérales à Washington (septembre 1995-janvier 1996). Les papiers de l'Immigration Bureau montrent le même type de débat entre une conception individualiste et égalitaire de la sélection et une conception par origine ethnique, raciale et nationale.

Dans les deux pays, à des moments différents, des affrontements semblables ont eu lieu sur les méthodes de contrôle des immigrants à l'entrée du territoire. A partir d'approches fondées sur une hiérarchie des origines raciales, religieuses ou nationales. Mais tandis qu'en France cette option n'a jamais été inscrite dans la législation elle a triomphé dans la législation américaine de 1882 à 1965. C'est la reconstitution précise de ces affrontements jusqu'à ce que le nazisme et la décolonisation aient progressivement délégitimé les approches raciales des politiques de contrôle des flux migratoires, qui constituera donc la première partie d'un ouvrage issu de cette recherche.

Après la seconde guerre mondiale, du fait du nazisme puis de la décolonisation, des contraintes normatives se sont imposées aux démocraties libérales dans la gestion de leur politique d'immigration et la sélection à l'entrée des immigrants par la race ou la nationalité a été délégitimée. Puis le droit d'accès au territoire a été reconnu progressivement pour les réfugiés politiques définis comme tels par des institutions nationales, les familles des citoyens et des résidents réguliers.

Patrick Weil a donc étudié l'incorporation de ces normes internationales par chacun des états. Ce n'est qu'en 1965 que les États-Unis mettent fin à leur système de sélection par quotas nationaux. Entre temps a été créée la catégorie « réfugiés politiques », produit direct du « traitement » subi par ces immigrants potentiels avant la seconde guerre mondiale, pendant et après. Entre temps également de nombreux pays européens notamment la Grande Bretagne et l'Allemagne sont devenus, sans l'avoir envisagé, pays d'immigration et ont incorporé les normes que nous avons mentionnées.

Aujourd'hui les états du Nord, américain, européens et japonais dont il étudie les stratégies à l'égard des flux d'immigration, c'est-à-dire de l'entrée et du séjour durable d'étrangers sur leurs territoires, ont les mêmes règles organisées autour de principes communs : tous garantissent le séjour durable des étrangers disposant d'un titre de résident régulier ; tous luttent contre l'immigration de travailleurs non qualifiés venus de pays en voie de développement, tout en autorisant l'arrivée des familles ou de réfugiés politiques ; tous enfin pratiquent, de plus en plus et en concurrence, le « brain-drain » en direction des étrangers les plus qualifiés. En revanche la mise en œuvre de ces règles donne des « résultats » très différents, inexplicables par les théories classiques, économiques ou démographiques : la simple confrontation des chiffres de l'immigration légale vers les pays de l'Union européenne fait apparaître un ratio de 1 à 10 indépendamment des différentiels de croissance ou de développement économiques ou des situations démographiques.

Une première synthèse de ces recherches sur les politiques d'immigration contemporaines a donné lieu à la

rédaction d'un rapport de consultance pour la division de la population de l'ONU ; et Patrick Weil a, à la demande du Premier ministre, rédigé et remis en juillet 1997, deux rapports sur les législations.

PERSPECTIVES 1999-2002

Il est bien évident que seront poursuivies et menées à bien les thèses en cours évoquées dans le bilan de l'axe. Au-delà, la mise en commun de la réflexion de ses participants a amené à organiser désormais sa recherche autour du problème de *l'entrée dans le monde urbain*, à l'époque moderne et contemporaine, sans que les directions traditionnelles soient délaissées.

Celle de Bruno Dumons, notamment, qui projette de mener une recherche sur les *élites provinciales de la France sous la Troisième république* à partir d'une analyse des dossiers de personnes décorées de la Légion d'Honneur (1870-1940) dans une dizaine de départements français ; Il s'agit de repérer les modalités et les *processus de production d'une élite*, fabriquée suivant les valeurs de l'État républicain et de la construction du « citoyen-modèle ». Dans cette recherche, le rôle exercé par les élites urbaines est extrêmement conséquent. Elles représentent plus des deux tiers de la population étudiée. Ce travail est envisagé sur trois à quatre années.

Parallèlement, il est aussi envisagé d'élaborer en collaboration avec Gilles Pollet, professeur à l'Université Jean Moulin Lyon III, une table ronde puis une publication sur les élites des administrations municipales de grandes villes européennes (Barcelone, Genève, Lyon, Milan) à laquelle participeraient des chercheurs spécialistes d'histoire urbaine et d'histoire des élites. Il s'agit de réflé-

chir sur la production d'élites urbaines, émanant en particulier de pouvoirs locaux, et sur les manières communes et spécifiques d'*administrer la ville en Europe* aux XIX^e et XX^e siècles.

Celle de Bernard Gauthiez sur les données recueillies à l'occasion de l'étude précédente peuvent faire l'objet d'une intégration dans un SIG (logiciel Géo-Concept). La cartographie du secteur d'étude est réalisée, de même que la constitution de la base de données associée. Ce moyen permettrait d'intégrer une grande part des informations spatialisables par immeuble déjà dépouillées ou encore disponibles. Une extension des travaux de dépouillement des alignements antérieurs au XIX^e siècle, en parallèle au recueil de données supplémentaires sur les habitants (origines géographiques et sociales, activités, compositions familiales, etc.), et à une analyse du rapport qui lie immeuble et logements, paraît devoir conduire à des résultats prometteurs sur la compréhension de la question générale du lien entre espace construit et espace social. Ce SIG pourra ensuite être étendu à tout ou partie de la ville, et servir de base documentaire pour des études connexes, notamment sur la production des architectes lyonnais.

Plus neufs sont les projets élaborés par Girolamo Ramunni et Marie Chessel, tous deux récemment arrivés au Centre. Le premier estime en effet qu'il est rare qu'en histoire des techniques la ville soit considérée comme un objet en soi, dans sa globalité. Les raisons sont multiples. L'une, importante, est l'habitude des historiens des techniques de travailler en suivant les filières techniques, de se spécialiser dans l'étude de telle ou telle autre filière technique. La ville devient alors un lieu comme un autre, un endroit parmi

d'autres où se déploie l'innovation d'une filière ; elle représente en outre un marché à conquérir ou à garder. Tel est le cas, par exemple, des études sur la diffusion de l'éclairage et des transports en commun dans des villes comme Chicago, Londres ou Berlin. Or, cette vue « réductionniste » doit être complétée par une autre qui prenne mieux en compte le caractère « unitaire » de la ville. Ce qui revient à étudier l'intégration des filières techniques au sein de la ville.

La notion de réseau et la présence concomitante de plusieurs réseaux peut être le fil conducteur de cette nouvelle manière de voir la ville. Plusieurs questions peuvent être traitées dans ce type d'approche. L'une est de déceler à l'intérieur de chaque réseau la coexistence de plusieurs filières qui ne se sont pas développées toutes au même moment et avec la même dynamique. La ville serait en quelque sorte l'élément qui jouerait comme une contrainte extérieure en vue de l'intégration de ces filières. Il y aurait ainsi la possibilité d'étudier dans le temps l'intégration de plusieurs filières au sein d'un réseau et leur transformation par rapport à la naissance et à l'affermissement d'autres réseaux. Une deuxième question est de considérer le réseau comme un moyen d'injecter de la souplesse aux rigidités de chaque filière technique. Souplesse pour contourner les contraintes techniques, mais aussi souplesse face aux diversités des utilisateurs. Le réseau, en effet, est un moyen de prendre en compte certaines exigences du public, comme la continuité du service dans le cas de l'électricité, par exemple.

La possibilité de prendre en compte par le biais des études des réseaux la participation des citoyens à l'appropriation des filières techniques est une manière de traiter l'habitabilité d'une ville. Ce n'est qu'un aspect de la notion

d'hospitalité, au sens large, tel qu'il est employé par notre groupe de recherche. Rendre la ville vivable, intégrer « les villages » qui la composent en donnant la possibilité de communiquer, rendre la ville saine du point de vue hygiénique mais aussi diminuer les nuisances sonores, atmosphériques ou autres qui résultent des activités multiples de la ville, permettre à chaque habitant d'avoir ses rythmes de vie, telle est aussi l'objectif de la mise en réseau de filières techniques. Rendre aussi la ville esthétiquement agréable, par l'éclairage des monuments ou par la construction et l'éclairage des fontaines, ou par l'aménagement des parcs, en choisissant les arbres pour qu'il résistent aux conditions de la ville, ce ne sont que des aspects de l'hospitalité d'une ville. De cette manière ce n'est plus ni l'objet technique qui prime dans l'étude historique, ni uniquement l'ingénieur en tant que concepteur ou exploitant d'une filière, mais le citoyen en tant que simple usager de ces réseaux.

Les sources pour traiter ces divers thèmes sont abondantes. Il va de soi qu'outre les archives municipales et départementales, les archives d'anciennes sociétés permettent d'étudier les stratégies de développement des réseaux dans certaines villes. Le choix de concentrer, en un premier temps, l'attention sur Lyon s'explique aussi par la volonté de passer des études des capitales, ou villes comparables pour des pays comme les États-Unis, à des villes de taille moyenne, de province, et d'essayer d'étudier les éléments de leurs modernisations techniques. Y a-t-il un effet de taille dans l'intégration des divers réseaux techniques ? Y aurait-il par conséquent un « retard induit par la taille » de l'agglomération ? Trouve-t-on dans les villes de province uniquement un aspect imitation de la grande ville, de la capitale ?

Une autre source extrêmement importantes sont les revues techniques, qui au XIX^e siècle et au XX^e siècle, non seulement rapportent la nouveauté technique, mais donnent les comptes rendus des débats au sein des sociétés savantes, où le local peut prendre un poids non négligeable.

Marie Chessel, quant à elle, note à juste titre que l'étude des pratiques de consommation peut s'insérer dans cette recherche concernant les multiples formes d'acculturation à la ville, conçues au sens large ; Elle permet en effet de s'interroger sur la manière dont les habitants de la ville perpétuent des pratiques nées dans d'autres espaces (sociaux ou géographiques) apprennent à fréquenter de nouveaux lieux d'achat (grands magasins par exemple) et à consommer de nouveaux produits, et participent à l'élaboration d'une (ou de plusieurs) cultures de consommation propres à telle ou telle ville.

Le projet de Marie Chessel, intitulé « Consommateurs et marchés. Aux origines de la consommation de masse (1920-1950) », et qui tentera d'examiner la nature des débats autour des origines de la consommation de masse en France, la construction de la figure du consommateur et les outils mis en place pour le séduire, peut s'insérer dans ce cadre. En effet, comme l'a notamment montré Andrew R. Heinze dans le cadre de son étude sur les pratiques de consommation des Juifs américains, et plus généralement sur les pratiques de consommation des immigrants, l'étude de la consommation est avant tout une interrogation sur les processus d'acculturation.

Description et classement des consommateurs : l'un des objectifs d'une telle recherche est de voir comment les consommateurs sont décrits et classés par les contemporains, qu'ils soient fabricants, commerçants, publicitaires, ensei-

gnants ou commentateurs. Quelles sont les catégories utilisées pour présenter les consommateurs au début du XX^e siècle ? Ces classifications peuvent-elles nous aider à connaître les groupes sociaux composant la société française ? Autrement dit, comment les comportements d'achat et de consommation participent-ils à la définition des identités sociales ? Or, les classements ne s'effectuent pas seulement sur la base des groupes sociaux, des différences sexuelles et psychologiques, mais aussi sur la base des différences géographiques (ville-campagne ; différences régionales sur le territoire, spécificités françaises, etc.). L'histoire des consommateurs rejoint alors l'histoire des marchés et celle des entreprises.

Des marchés cloisonnés ? L'étude des consommateurs s'inscrit en effet dans l'histoire économique des marchés intérieurs encore insuffisante en ce qui concerne les biens de consommation. Il semble que les marchés apparaissent encore, dans l'entre deux guerres, géographiquement cloisonnés et marqués par le monde rural, comme le montrent notamment les études de cas du Centre de préparation des affaires. Il s'agit dès lors de reconstituer une géographie des marchés – sans doute distincte en fonction des produits – en insistant sur les différences en termes de goût et de pratiques de consommation. Cela pose de nouveau la question de la transmission des valeurs et des pratiques, non seulement entre les groupes sociaux mais aussi sur le territoire. Comment s'effectue la diffusion des principaux produits courants ? Peut-on distinguer des itinéraires différents (par exemple de la région de production vers les zones environnantes, par cercles concentriques, ou bien par l'intermédiaire d'un réseau de ville, ou encore en fonction des facilités de transport ou des moyens d'information) ?

L'exemple de Lyon et de sa région peut servir de point de départ. Dans quelle mesure les nouveaux arrivants à la ville apprennent-ils à consommer de nouveaux produits ? Quelle est l'importance des produits dits « régionaux », vendus avec ou sans marque, et ces derniers participent-ils à une identité dite « régionale » ? Quels sont les principaux biens de consommation d'origine « étrangère » à la ville au sens strict et qui participent à la construction de la culture urbaine ? Certains produits sont-ils considérés comme des produits « de la campagne » et quel statut leur est réservé ?

Adoption des produits et résistances : de telles interrogations nécessitent de prendre en compte la circulation internationale et nationale des goûts et des pratiques de consommation dans l'entre deux guerres, mais aussi sur les principales résistances à l'introduction de certains produits. Comme l'a montré le cas de Coca-Cola, un produit de consommation peut susciter des réactions violentes dans le corps social. Celles-ci peuvent témoigner indirectement de l'acclimatation des consommateurs à la société de consommation. Elles mettent en évidence l'apprentissage du choix ainsi qu'une certaine autonomie vis-à-vis des biens disponibles sur le marché et des méthodes de vente offensives.

Une telle recherche sur les consommateurs et les marchés n'est pas sans relation avec un autre projet lancé par le Centre Pierre Léon sur la nature de la prise de décision dans les établissements de la région Rhône-Alpes (projet ARASH). En effet, un tel projet incite à s'interroger sur l'existence d'une économie locale, qui est indissociable d'une étude des marchés locaux. Dans quelle mesure les établissements travaillent-ils pour des marchés locaux ? Dans quelle mesure une telle économie est-elle ouverte vers l'extérieur (la France et les

pays étrangers) ? Peut-on revisiter le territoire et mettre en évidence de nouvelles « frontières » en fonction des produits et des groupes sociaux étudiés ?

Plus généralement, on peut se demander comment l'étude de la ville en termes dynamiques, comme un lieu d'échange et d'acculturation, pourrait permettre de transformer l'histoire urbaine.

Patrick Weil, quant à lui, se propose d'expliquer les différences dans les résultats des politiques d'immigration suivies. Son hypothèse est que dans chacun des pays la réalité des flux migratoires est très dépendante de facteurs spécifiquement nationaux : situation géopolitique, contexte international, tradition historico-culturelle, contexte institutionnel d'élaboration et de mise en œuvre des décisions publiques ; chaque pays fait face à des combinaisons de facteurs, à des configurations concrètes différentes. Pour étudier le rôle respectif de chacun de ces facteurs, c'est une approche de politique publique, utilisant les méthodes développées depuis dix ans pour étudier la politique française de l'immigration, qu'il a appliquée depuis 1994, à l'étude des modes de contrôle des flux d'immigrés en Allemagne, en Grande Bretagne, plus généralement au sein de l'Union européenne, aux États-Unis et au Japon.

En réaction aux approches essentialistes qui dominent la réflexion sur l'histoire de la nationalité française dès qu'il s'agit de la comparer avec l'allemande ou la britannique, il a déjà publié : « Nationalities and Citizenships : The lessons of the French Experience for Germany and Europe », in *Citizenship, Nationality & Migration in Europe*, Cesarani (David) & Fulbrook (Mary) [ed.], Routledge, London, 1996, p. 74-87. De nouvelles recherches en archives sur

la période 1940-1946 lui ont déjà permis de publier : « L'ordonnance du 19 octobre 1945 : affinement juridique », *Plein Droit*, novembre 1995, p. 44-45 ; « Naturalisations : le bon grain plutôt que l'ivraie », *Plein Droit*, novembre 1995, p. 27-30. Cette réflexion sur la nationalité française et ces nouvelles données vont permettre la production d'un ouvrage sur l'histoire de la nationalité française à paraître début 1999. Des études sur la politiques allemandes et britanniques de la nationalité ont été financées par la MIRE et la Direction de la Population et des Migrations (ministère des Affaires sociales). Ces recherches ont d'ores et déjà donné lieu à des publications ou à des communications dans des colloques scientifiques. Le dernier volet de sa recherche porte sur les conséquences de la politique d'immigration sur les politiques de la nationalité. Cette phase de la recherche est la plus avancée : elle devrait aboutir à la réalisation de trois projets : la publication d'un ouvrage sur l'histoire de la nationalité française depuis la révolution ; La remise d'un rapport sur l'histoire de la nationalité allemande depuis le début du XIX^e et la publication d'une étude comparée sur : « politiques de l'immigration et législations de la nationalité en Europe » ; « l'organisation d'un colloque international sur le thème 'politiques de la nationalités et immigration en Europe et aux États-Unis ».

D'ores et déjà, enfin, l'équipe constituant l'axe « Villes et populations urbaines (XVI^e-XX^e siècles) » se trouve impliquée dans une pluralité de projets scientifiques.

Plan « Hospitalité » : autour d'Yves Lequin et d'Olivier Zeller s'est constitué un groupe de réflexion en fonction des questionnements proposés par le plan

« Urbanisme, Construction et Architecture » mis en place par le ministère de l'Équipement.

A cet égard, un premier champ « Les cultures de l'hospitalité » peut être parcouru en focalisant l'étude sur les rapports entre des groupes d'origine précis et la population ambiante. En effet, Lyon n'a pas seulement été la cible d'immigrations « qualitatives », concernant des élites économiques à l'exemple des Italiens, des Suisses et des Allemands sous l'Ancien Régime. La ville a toujours attiré d'importants contingents migratoires au-delà des frontières politiques nationales conservant une très forte identité culturelle, repérable au langage, aux pratiques vestimentaires et aux spécificités professionnelles affirmées. Dans le cadre d'une intense concentration résidentielle, ces signes devenaient les éléments d'un système d'images particulier où la perception d'une altérité connotée très négativement, aboutissait à mythifier les dangers représentés par la présence d'un groupe d'origine aux effectifs systématiquement surévalués et à donner lieu à des réactions d'exclusion. D'autres cas peuvent être sujets à analyse : il en va ainsi des caractères de l'italianité perçue à la fin du XIX^e siècle, les violences collectives exercées à l'encontre de l'importante communauté italienne à Lyon à la suite de l'assassinat de Sadi-Carnot en constituant un révélateur. Plus discrètement se posent également des questionnements spécifiques portant sur les rapports d'hospitalité conditionnant l'intégration des Alsaciens-Lorrains après 1871.

Un deuxième champ, « Hospitalité, citoyenneté, nationalité » correspond à des perspectives assez différentes selon que l'on se place dans l'époque moderne ou dans la contemporaine. Dans le premier cas, le critère de nationalité ne correspond qu'à une vision partielle du pro-

blème. Les champs d'étude semblent ici nettement délimités, et portent sur les stratégies et les modes collectifs ou individuels d'acquisition de la naturalité, sur les modes d'intégration, en particulier par l'alliance, sur le processus de francisation des patronymes, sur le système des fidélités politiques liées à l'origine et sur le degré de participation des étrangers, des « aubains », à la vie publique comme échevins, comme notables convoqués aux assemblées ou comme recteurs des grandes institutions. Mais cette distinction entre « aubains » et « régnicoles » est doublée d'une autre dichotomie, entre « natifs » et « étrangers », c'est-à-dire entre Lyonnais et Français établis à Lyon, césure recoupée sur le plan juridique, mais aussi symbolique, par la situation au regard du droit de bourgeoisie. Dans le second cas, les catégories juridiques et mentales s'affirment comme différentes. Reste posée la question de l'attitude des autorités, tout au long du XIX^e siècle, face à l'arrivée des migrants économiques ou des porteurs de nouveaux savoir-faire. De même est-il loisible de s'interroger sur l'intégration des nouveaux venus au sein des élites sociales.

En ce qui concerne une troisième direction, « Territoire municipal et hospitalité », il convient sans doute, pour l'Ancien Régime, de redéfinir l'espace comme un territoire « urbain » plus que « municipal », compte tenu de la pluralité d'acteurs impliqués dans la gouvernance urbaine : gouverneur, intendant, échevins, mais aussi recteurs de l'Hôtel Dieu et de l'Aumône Générale, recteurs des institutions secondaires, bureaux des grandes communautés de métier. Ceci dit, il s'agit essentiellement de repérer les conséquences de la domiciliation comme facteur discriminant. Celles-ci sont particulièrement évidentes en matière de précautions policières, mais

également dans le domaine de l'admission aux institutions d'assistance. Dans le même temps, l'hospitalité urbaine est largement soumise à des conditions d'exercice professionnel dépendant de l'origine géographique : l'hérédité sociale qui s'institue au fil des resserrements réglementaires a pour corollaire le tarissement de filières migratoires, en particulier au sein de la Grande Fabrique de soieries.

Un quatrième champ « Équipements, espaces d'accueil et gestion de l'hospitalité » renvoie à l'évidence à l'étude des structures d'habitat et à leur géographie : auberges, garnis, hôtels, chambres chez l'habitant. Le rôle de « sas » joué par les faubourgs semble ici indissociable de l'hospitalité urbaine. Dans le cas particulier de l'Ancien Régime, il convient de mesurer la part représentée par les « personnes logées » décrites dans les recensements et qui ne disposent pas nécessairement d'un espace privé. Le champ doit également faire la part de l'attraction hospitalière, particulièrement évidente dans le cas des filles venant accoucher en ville. L'hospitalité scolaire invite au repérage des maîtres logeant des écoliers, puis à celui des couvents et des pensionnats. Par ailleurs, la gestion de l'hospitalité reste longtemps du domaine privé dans la mesure où l'intégration à la ville se fait par l'embauche – apprentis, compagnons préqualifiés, servantes d'atelier – ou par l'intégration à la domesticité. Le potentiel familial d'hospitalité résulte évidemment de la position sociale de l'hôte et de ses besoins en main d'œuvre. C'est dire que, dans le temps, la composition de la famille conçue comme groupe de coresidence est objet de stratégies d'adaptation et que les variations de la taille moyenne de cette famille qu'imposent les conjonctures se traduisent globalement par des phases d'hospitalité tantôt

favorables, tantôt défavorables à l'accueil de membres extérieurs.

L'équipe « Histoire des Villes » du Centre Pierre Léon, groupée autour d'Yves Lequin et d'Olivier Zeller, envisage en conséquence de mettre en chantier de larges reconnaissances de fonds préluant au dépouillement de vastes séries documentaires. En particulier, il importe de mettre en œuvre :

- les protocoles notariaux : contrats d'apprentissage, inventaires après décès, baux à loyer,
- les listes nominatives (recensements d'Ancien Régime et listes nominatives du XIX^e siècle),
- les archives policières et particulièrement, les registres de garnis,
- les ordonnances prises par les autorités en matière de police des étrangers et, plus généralement, les politiques d'hospitalité municipale,
- les archives des communautés de métier.

Un premier projet d'étude des pratiques urbaines d'hospitalité et des rapports entre les modes de gouvernance urbaine et l'évolution du rapport logeant-logé a été approuvé par le conseil scientifique de ce projet « Hospitalité » du Plan Urbanisme, Construction et Architecture. Le Centre Pierre Léon se trouve ainsi être l'unique groupement d'historiens à se trouver associée à différentes équipes de sociologues, d'urbanistes et de politologues. Il est prévu que cette recherche se fasse en liaison avec l'École française de Rome, qui veut elle-même lancer un projet sur « Les étrangers dans les villes capitales d'Europe », et aussi de contribuer, avec les Universités brésiliennes de Curitiba, Porto-Alegre et Sao Paulo ; dans le cadre des relations organisées par le CAPES-COFECUB, le Centre Pierre Léon participe largement aux échanges mis en place avec les universités brésiliennes. Après la mission accomplie au Brésil en

1996 par Yves Lequin et l'accueil au sein de séminaires spécialisés de Madame Marcia Campos-Graf, le Centre se dispose à recevoir des doctorants brésiliens dont le premier, Charles Montero, est attendu à l'automne 1998. A son tour, Olivier Zeller doit se rendre dans les universités brésiliennes en août 1998. Le principe d'une collaboration fondée sur une problématique comparatiste d'analyse des espaces symboliques urbains a été posé.

A l'initiative d'Olivier Zeller a été constitué le conseil scientifique – comprenant notamment le professeur Daniel Roche – du colloque prévu pour le printemps 2000 sur le thème « Les rythmes de la ville (XV^e-XIX^e) ». Centré sur trois journées d'études, ce colloque vise à analyser les formes et les régulations des temps urbains à l'échelle de la journée, de la semaine et de l'année dans une perspective très large prenant en cause les rythmes économiques, religieux, politiques mais également migratoires, festifs et ludiques.

Toute l'équipe (actuellement, une douzaine de participants), se retrouvera dans un atelier mensuel spécifiquement dédié à l'histoire urbaine. Le principe de fonctionnement retenu consiste dans la mise des jeunes chercheurs en situation d'échange et dans l'invitation régulière d'universitaires de renom choisis en fonction de leur capacité de fournir un apport méthodologique.

D'ores et déjà, la publication de numéros doubles spéciaux des *Cabiers d'Histoire* consacrés aux « Petites villes » et à « l'Habitat urbain » est programmée : sous la responsabilité éditoriale d'Olivier Zeller paraîtra à la fin de 1998 un numéro spécial des *Cabiers d'Histoire* (environ 400 p.) consacré aux « Petites villes (XVII^e-XX^e siècles) » dont le

contenu reflète largement les relations internationales entretenues par le Centre Pierre Léon. Seront notamment publiées des contributions de collègues allemands, anglais, américains, hongrois et grecs. A la fin de 1999, un autre numéro spécial dirigé par Olivier Zeller (en collaboration avec Olivier Faron) sera consacré à l'habitat urbain (XVI^e-XX^e).

Enfin, en la personne d'Olivier Zeller, trésorier de la Société française d'histoire Urbaine, le centre Pierre Léon participe à une démarche qui se propose de redynamiser la recherche historique française dans le domaine urbain. En particulier, le centre Pierre Léon, concurremment avec le Centre d'histoire des sociétés urbaines de l'université François Rabelais de Tours et le Centre d'Histoire urbaine de l'ENS de Fontenay, est en mesure de participer largement à l'activité scientifique de la Société, et notamment à son activité éditoriale, une revue d'histoire urbaine devant voir le jour très prochainement.